

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2023-55**

Date de la convocation : 03/05/23

Membres en exercice : 24

Membres présents : 22

Membres votants : 22

Le onze mai mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON - GUEILLIOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, GODART Olivier, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : CREATION DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE VOUZIERES

VU la délibération n°DC2018/96 du Conseil Communautaire du 14/11/2018 portant création d'un service commun « Service à la population » ;

Vu la délibération n°DC2022-57 du Conseil communautaire du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau communautaire la création des emplois non permanents,

Considérant que la commune de Vouziers organise un accueil collectif de mineurs du 10/07 au 04/08/2024 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité :

- DE CREER les emplois animateurs BAFA et 3 animateurs stagiaires BAFA.
- DE FIXER les conditions et rémunérations comme suit :
 - diplômés BAFA pour les missions d'animateurs : 90.16 € forfait journalier, sur la base de 20 jours (19 + 1 de préparation) ;
 - stagiaire BAFA : 81.12 € forfait journalier, sur la base de 20 jours (19 + 1 de préparation) ;
- DE CHARGER le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,

Benoît SINGLIT

